Département de **CHARENTE-MARITIME**Commune de **BREUILLET**

Nombre de Conseillers : En exercice : 23

Présents: 20 Votants: 23

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 juin 2014.

<u>PRÉSENTS</u>: Jacques LYS, Michèle MOREL, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Claude ALBANESE, Bernard MARIE-TRIDEAU, Evelyne DEVIERRE, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Sylvie MAYEUR, Pauline GROUSSET, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

ABSENTS EXCUSÉS: Raymond COUPLET, pouvoir à Jacques LYS

Monique LENORMAND, pouvoir à Gwenaëlle GUÉLIN

Diane BRÉJON, pouvoir à Laurent LAMBROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gwenaëlle GUÉLIN

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2014 est approuvé par 22 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT).

 Laurent LAMBROT intervient pour préciser qu'il a transmis par mail une demande de modification au procès-verbal de la réunion du 5 juin. Monsieur le Maire atteste qu'il en a pris connaissance.

Modifications apportées au procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2014, rubrique questions diverses, paragraphe concernant les accusations de « dénigrement » de Mmes JACQUES et MOREL, de M. BREUIL, etc. :

Laurent LAMBROT répond que « nul ne peut l'accuser de dénigrement car il ne diffuse sur internet que les motivations de nos décisions et prises de paroles en Conseil Municipal. Mme JACQUES pense que nous n'avons pas à communiquer cette information. Mme BESNIER rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont publiques et que leurs comptes-rendus peuvent être diffusés sur tout support média. Elle précise qu'elle veille personnellement à ce que les articles soient fidèles aux faits. Elle déclare que les commentaires faits par les internautes n'engagent qu'eux-mêmes et que ni elle, ni les trois autres élus de « Breuillet c'est vous » ne se sentent personnellement engagés par ces prises de paroles ».

• **Jean-Pierre GAUVRIT** demande à ce que la 2^{ème} phrase du 2^{ème} paragraphe de la page 16 de ce même procès-verbal soit retirée. Il ajoute avoir adressé des questions écrites.

PV CM 20-06-2014 Page 1 sur 5

2014 / 50 – Ajustement des taux de la fiscalité communale.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget » rappelle que par délibération en date du 28 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux de la fiscalité communale comme suit :

représentant un produit fiscal attendu de 1 329 293 €.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a rejeté ces taux au motif que le taux de la taxe foncière non bâtie est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'appliquer le coefficient de variation proportionnelle sur les trois taux et de fixer pour 2014 les taxes de la fiscalité communale comme suit :

	Base prévisionnelle	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	4 358 000	12,32 %	536 906,00 €
Taxe foncière bâtie	2 894 000	25,44 %	736 234,00 €
Taxe foncière non bâtie	80 700	69,82 %	56 345,00 €
TOTAL		_	1 329 485,00 €

qui représente un produit fiscal attendu de 1 329 485 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour 2014 comme suit :

2014 / 51 – Budget – Décisions modificatives.

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget » rappelle que suite à l'ajustement des taux de la fiscalité communale, le produit fiscal attendu est porté à 1 329 485 €, soit une augmentation de 192.00 €.

Il est nécessaire de constater cette variation au budget par les décisions modificatives suivantes :

<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>:

Article 7311 : contributions directes+ 192,00 € Article 7321 : attribution de compensations .. - 192,00 €

TOTAL 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Section Fonctionnement – Recettes:

Article 7311 : contributions directes+ 192,00 € Article 7321 : attribution de compensations .. - 192,00 €

PV CM 20-06-2014 Page 2 sur 5

<u>2014 / 52 – Élection des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants au sein du</u> collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'élire les délégués titulaires et leurs suppléants appelés à procéder à l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Pour BREUILLET, le nombre de délégués titulaires est fixé à sept, et celui des délégués suppléants à quatre

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux. Il s'agit d'un scrutin de listes suivant le système de la représentation proportionnelle.

Les deux listes en présence ont obtenu :

- 18 voix pour la liste Jacques LYS
- 6 voix pour la liste Laurent LAMBROT

Il a été également constaté un suffrage déclaré nul.

À l'issue du scrutin, les conseillers municipaux élus délégués sont :

- Jacques LYS, délégué titulaire
- Michèle MOREL, déléguée titulaire
- Stéphane BREUIL, délégué titulaire
- Monique RENAUD, déléguée titulaire
- Jacky DUPRÉ, délégué titulaire
- Christelle JEANPERT, déléguée titulaire
- Laurent LAMBROT, délégué titulaire
- Michel-Claude RENAULT, délégué suppléant
- Gwenaëlle GUÉLIN, déléguée suppléante
- Claude ALBANESE, délégué suppléant
- Sylvie MAYEUR, déléguée suppléante

Questions diverses:

- Claudette MÉNARD a adressé plusieurs questions écrites à Monsieur le Maire et Sylvie MAYEUR concernant les nouveaux rythmes scolaires :
 - « Qu'en est-il de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 ? »

Réponse : pas de modification des horaires déjà validés : les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se dérouleront le mardi et le jeudi de 15 h 15 à 16 h 45.

- « Les TAP sont-ils organisés ? Si oui, combien d'animateurs ont été prévus (disciplines, critères...) ? »

<u>Réponse</u>: les intervenants sont des membres d'associations de BREUILLET. Les personnes sont diplômées « Brevet d'État » et « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ». Néanmoins, des professionnels indépendants sont sollicités. Des bénévoles sont également prévus.

- « Avez-vous l'intention d'élaborer un Projet Éducatif Territorial (PEDT) ? Ou bien vous appuierez-vous sur le Projet Éducatif Local (PEL) existant ? »

<u>Réponse</u> : Ne connaissant pas le nombre exact d'enfants, nous ne déposons pas de PEDT pour l'instant. Nous restons avec notre PEL.

PV CM 20-06-2014 Page 3 sur 5

• **Jean-Pierre GAUVRIT** demande à Michèle MOREL la réponse à sa question concernant la représentation de BREUILLET à la CARA.

Michèle MOREL répond : « Lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez interpellés, Monsieur le Maire et moi-même, sur le fait que BREUILLET n'avait pas de vice-présidence au bureau communautaire de la CARA.

Plutôt qu'un titre honorifique, nous avons en effet choisi de privilégier une action immédiate et concrète dans le cadre municipal, tout en assumant pleinement notre rôle, je vous rassure, lors des délibérations et des votes de cette instance.

À ma connaissance, vous étiez précédemment élu et, sauf erreur, nous n'avons jamais eu connaissance de vos interventions ou travaux dans le cadre de la défense des intérêts de la commune, aucune information n'ayant été diffusée à vos anciens collègues conseillers municipaux. »

 Jean-Pierre GAUVRIT rappelle à Monsieur le Maire et à Jacky DUPRÉ qu'il a été mis en cause lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2014 sur des dossiers d'urbanisme. Il précise qu'il s'agit de délibérations antérieures au mois de mars 2014, que Michèle MOREL y a participé et qu'elle aurait dû les informer de ces encours. Ceci aurait évité ces allégations néfastes à la bonne marche du Conseil Municipal.

S'agissant de l'allée de la Génétrie et de l'allée de Trente Œufs, l'acte a été rédigé et signé à l'étude LESTRILLE. Cependant, suite à une succession, il a manqué un document pour procéder à la validation du paiement par les finances publiques.

Quant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Pifreries, il s'agit de l'acquisition d'une partie de terrain suite à une division parcellaire, dans le but de réaliser une liaison douce vers le centre-bourg, liaison inscrite dans le projet. Le prix a été évalué par les services fiscaux. Le terrain sera revendu à l'aménageur « FRANCE TERRE », lors de la phase d'acquisition.

<u>DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DU 20 JUIN 2014</u>

2014 / 50 Ajustement des taux de la fiscalité communale.

2014 / 51 Budget – Décisions modificatives

2014 / 52 Élection des Délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

PV CM 20-06-2014 Page 4 sur 5

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Jacques LYS	
Michèle MOREL	
Stéphane BREUIL	
Monique RENAUD	
Jacky DUPRÉ	
Christelle JEANPERT	
Michel-Claude RENAULT	
Claude ALBANESE	
Bernard MARIE-TRIDEAU	
Evelyne DEVIERRE	
Stéphane RANALLETTA	
Sophie JACQUES	
Gwenaëlle GUÉLIN	
Sylvie MAYEUR	
Pauline GROUSSET	
Dominique VAUVELLE	
Véronique BESNIER	
Laurent LAMBROT	
Jean-Pierre GAUVRIT	
Claudette MÉNARD	

PV CM 20-06-2014 Page 5 sur 5